

Déclaration de respect des critères de durabilité

pour la production de biomasse, conformément à la Directive 2009/28/CE

Récolte 2023/2024**Je soussigné,**

Raison sociale :

Représenté par :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

N° SIRET :

N° de Pacage :

Déclare :

- Que **l'intégralité du colza** provenant de mon exploitation et **livrée à l'entreprise AXONE** a été cultivée sur des terres déjà classées comme « terres labourables » **au 1^{er} janvier 2008**.
- Que les parcelles cultivées de mon exploitation ne sont pas concernées par une **zone affectée à la protection de la nature ou à la protection d'écosystèmes ou d'espèces rares**, ou que, si une partie de mon exploitation est concernée par une telle zone, je respecte la réglementation spécifique à cette zone permettant les cultures.
- Avoir perçu pour mon exploitation agricole, les aides PAC ou avoir déposé un dossier de demande au titre de la déclaration PAC.

Je m'engage à conserver et à tenir à disposition, à des fins de contrôle éventuel, l'ensemble des éléments permettant de démontrer la véracité de cette déclaration et donc le caractère durable de ma production agricole selon la Directive Européenne 2009/28/CE.

Je m'engage par ailleurs à informer l'organisme collecteur de toutes modifications ultérieures concernant ma situation vis-à-vis des différents critères de durabilité ci-dessus.

Fait à,

Signature

Le